

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

- *afférents au conseil municipal : 15*
- *en exercice : 15*
- *qui ont pris part à la délibération : 10*

Séance du 12 décembre 2016

L'an deux mille seize

Et le douze décembre à 21 heures

Date de la convocation : 05/12/2016

Date d'affichage :

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick RIVEMALE, Maire.

Etaient présents : BERNAT Laurent, BOUDOU-THERON Adeline, CADENET Patrick, DOMENGE Philippe, RAMONDENC Viviane, RASCOL Alain, RICARD Nathalie, ROUSSET Jean-François, ROUX Naudy

Absent(s)(es) excusé(s)(es) : ALINAT Elodie, DECUP-CAUMES Marie-Claude, FAVRE Sandrine, GUIRAUD Vivien, LAFFOND Bernard

Secrétaire de séance : ROUSSET Jean-François

Objet de la délibération n°39-2016

Création d'emplois (adjoints technique de 1^{ère} classe)

Suppression d'emplois (adjoint technique territorial de 2^{ème} classe)

✓ Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 ; les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant la nécessité de créer quatre emplois d'adjoints techniques de 1^{ère} classe en raison des possibilités d'avancement de grade

✓ Monsieur le Maire propose au conseil municipal,

- **la création** :

- d'un emploi titulaire d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe permanent à temps non complet à raison de 26 heures et 31 minutes hebdomadaires (temps de travail annualisé).

- d'un emploi titulaire d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe permanent à temps non complet à raison de 27 heures et 57 minutes hebdomadaires (temps de travail annualisé).

- de 2 emplois titulaires d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe permanent à temps complets

- **la suppression** :

- d'un emploi titulaire d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe permanent à temps non complet à raison de 26 heures et 31 minutes hebdomadaires (temps de travail annualisé)

- d'un emploi titulaire d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe permanent à temps non complet à raison de 27 heures et 57 minutes hebdomadaires (temps de travail annualisé)

- de 2 emplois titulaires d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe permanent à temps complet.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du **20 décembre 2016** :

Filière : technique

Cadre d'emploi : Adjoint technique

Grade : Adjoint technique de 2^{ème} classe : - ancien effectif : 5

- nouvel effectif : 1

Filière : technique

Cadre d'emploi : Adjoint technique

Grade : Adjoint technique de 1ère classe : - ancien effectif : 0
- nouvel effectif : 4

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE : d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6411

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Suivent les signatures au registre des membres présents

Pour copie conforme.

Le Maire

Patrick RIVEMALE